



SOLDIS Info n° 12

Association nationale pour la mémoire
des militaires portés disparus en Algérie

*« Nous sommes portés par les ombres de ceux qui ont disparu.
C'est dans cette invisible compagnie que nous puisons la force
d'avancer vers notre but. »*

Maurice GENEVOIX

SOLDIS INFO N° 12 SEPTEMBRE 2021

Le mot du président de SOLDIS

Pour les copains disparus...

Tel est le mot qui accompagne beaucoup de dons pour le Monument aux militaires portés disparus en Algérie! Un mot qui résume tout ce pourquoi SOLDIS se bat depuis plusieurs années, pour que la mémoire de ces militaires français ne disparaisse pas.

Un mot qui suscite **l'émotion** que nous ressentons tous, au siège de notre association, lorsque nous découvrons les courriers des donateurs.

Un autre sentiment nous envahit également: **la reconnaissance**.

Reconnaissance pour ce flot de dons qui nous parviennent, du plus modeste euro donné pour la mémoire des disparus (l'euromémoire) aux chèques généreux de beaucoup. Grâce à ces petits ruisseaux et à cette grande rivière qui enfle régulièrement, nous avons maintenant la certitude que nous pourrions réaliser ce monument et nous en remercions tous les donateurs, petits ou grands, individuels ou collectifs, présents ou ...futurs car le besoin reste grand.

Satisfaction enfin, car nous percevons, à travers cette immense générosité, combien nous avons vu juste en proposant ce projet qui pouvait paraître insensé et hors d'atteinte. Nombreux sont ceux, en effet, qui considèrent que ce monument est **l'acte de réparation** indispensable pour rappeler, maintenir et sauvegarder la mémoire de ces militaires disparus.

Nous allons donc poursuivre, plus que jamais, en commençant par régler les problèmes administratifs et techniques qui accompagnent inévitablement un tel dossier et nous demandons à chacun de faire preuve de patience avant de connaître le lieu où sera élevé ce monument.

En attendant, continuer à faire connaître notre action et **merci à tous et à chacun** de votre confiance et de votre soutien!

Général (2S) Henry-Jean FOURNIER
Président de SOLDIS ALGERIE

Où en est la souscription pour le monument ?

A la date du 1er juillet 2021, la souscription a atteint le montant de

200 000 euros (soit les 2/3 du total nécessaire)

Cette somme provient des origines suivantes:

- 100 000 euros de dons de particuliers ou d'associations
- 75 000 euros de l'UBFT « Les Gueules Cassées »
- 15 000 euros de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires)
- 6 000 euros de donateurs particuliers via le Secours de France
- 5 000 euros de l'Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite
- 2 000 euros de la Fédération nationale des ACPG-CATM

Nous adressons tous nos remerciements à l'ensemble de ces généreux donateurs et plus particulièrement aux **Gueules cassées** et à la **GMF**.

Nous sommes donc en mesure d'atteindre notre objectif (300 000 euros) si cet effort se poursuit. Merci à tous ceux qui se mobiliseront...**pour les copains disparus !**

Pour nous aider, utilisez, mais aussi reproduisez et diffusez le prospectus joint à ce bulletin

DE NOUVEAUX SOUTIENS



La Confédération Nationale des Retraités Militaires et de leurs conjoints (CNRM), créée en 1895, est une association de retraités militaires, issus de l'ensemble du ministère des Armées, qui agit pour défendre les intérêts moraux et matériels de ses membres et des anciens combattants. (16000 adhérents)

La Fédération Nationale d'Entraide Parachutiste Militaire, créée en 1950, pour accompagner les familles de ceux qui tombent en opérations ou en service, soutenir les blessés et aider jeunes et anciens victimes des accidents de la vie



L'Union Nationale des Parachutistes, créée en 1963, regroupe et accueille tous ceux qui ont obtenu un brevet militaire ou prémilitaire de parachutiste, souhaitant partager les valeurs qui les unissent, autour d'objectifs de Mémoire, de Solidarité et de Soutien aux parachutistes d'active

La Fédération Nationale des A.C. et des Victimes de Guerre des Organismes Sociaux



BAGHEERA—L'Association Nationale des Anciens Parachutistes du 11ème Choc, créée en 1977, regroupe tous ceux qui ont servi au sein du 11ème Choc



L'Association Nationale des Anciens du 6ème Régiment de Chasseurs d'Afrique



L'Amicale des Anciens des Commandos de Chase Gendarmerie en Algérie, qui maintient le souvenir des 7 groupes de commandos de chasse (harkis) encadrés par des militaires de la Gendarmerie et défend leurs intérêts moraux et sociaux. (créée en 2001)



La 1ère opération héliportée

Il y a 65 ans, à la suite de la désertion massive d'une compagnie du 3ème BTA, ayant entraîné la disparition de plusieurs soldats, dont le Tirailleur FERRER Jacques, une vaste opération est lancée à leur poursuite.

Le colonel BIGEARD, qui commande alors le 6ème RPC, organise l'une des premières opérations héliportées, lui permettant de remporter un succès foudroyant.

Mais le Tirailleur FERRER ne sera pas retrouvé.

Dans la nuit du 07 au 08 mars 1956, une bande rebelle, évaluée quatre-vingt hommes, a, avec la complicité de deux sous-officiers FSNA de l'unité, pénétré à l'intérieur du cantonnement de la 3ème compagnie, installée à la ferme DEGOUL (région de SOUK-AHRAS) et attaqué par surprise les gradés et hommes de troupe de souche européenne, qui sont immédiatement abattus ou blessés. Tout l'armement de l'unité est emporté par les rebelles.

L'action rebelle s'est traduite par la mort de neuf militaires et la disparition de plusieurs autres, dont le Tirailleur FERRER.

Dès le 8 mars au matin, une opération est déclenchée par le général BEAUFRE, commandant la Zone Est Constantinoise, pour retrouver les déserteurs et récupérer l'armement.

Elle est confiée au 6ème Régiment de parachutistes coloniaux (6° RPC) du colonel BIGEARD. Il reçoit en renfort six hélicoptères qui vont lui permettre d'organiser l'une des premières opérations héliportées de la guerre d'Algérie.



Anticipant sur l'itinéraire de fuite des rebelles, BIGEARD raconte, dans son livre « Une parcelle de gloire », comment il a pu retrouver, dès 14 heures, la trace des fuyards dans la région de Villars et, en rassemblant rapidement son régiment grâce aux hélicoptères, les intercepter et les détruire. A 17 heures, l'affaire est réglée : 126 rebelles ont été mis hors de combat, 15 déserteurs ont été repris et tout l'armement récupéré.

Une semaine plus tard, le tirailleur KEMBS Mosta Ben Abderrahmane, qui avait disparu durant l'attaque du poste, se rallie aux forces françaises et déclare que, le 8 mars 1956, vers 16 h 30, après avoir quitté la mechta EL SBAA TENIA, le groupe a été survolé par un avion de chasse. Les rebelles se sont aplatis au sol, mais le tirailleur FERRER et le tirailleur BEZZIZ ont voulu en profiter pour s'échapper et ont été abattus par les rebelles.

Les H.L.L. ont dit que deux autres tirailleurs F.S.N.A. qui auraient fait des signaux à l'avion, ont été également abattus. KEMBS n'a pas vu les cadavres.

Les corps pourraient avoir été enterrés par la population à EL SBAA TENIA (14 kms Ouest de SOUK-AHRAS, à la limite des Douars AOUAID EL MAHIA).



Jacques FERRER
(1934-1956)

En 1963, le ministère des armées demandera donc un Jugement déclaratif de décès qui sera rendu le 28.06.63, par le T.G.I. de la Seine et le Tirailleur Jacques FERRE obtiendra ensuite la Mention « MORT POUR LA FRANCE » le 12 décembre 1963, accompagnée de la Croix de la Valeur militaire avec palme et une citation à l'ordre de l'armée à titre posthume (décision n° 13 publiée au BODMR n° 18 du 26.11.1964)



« Jeune soldat du contingent, dynamique, très dévoué et aimé de ses camarades.

A trouvé une mort glorieuse le 8 mars 1956 lors de l'attaque de la ferme Degoul (région de SOUK-AHRAS – Algérie) par de nombreux éléments rebelles fortement armés. »

Pour compléter le récit de ce drame, il faut aussi rappeler que, après l'indépendance, les parents du soldat FERRER, qui étaient de nationalité espagnole, se réfugièrent en France, où ils éprouvèrent, malgré la mort pour la France de leur fils, les plus grandes difficultés à bénéficier des dispositions adoptées pour l'accueil et la réinsertion des Français d'Algérie en métropole.



Gendarmes disparus en Algérie

A l'occasion de ses travaux de recherche des militaires portés disparus en Algérie, l'Association SOLDIS a pu constater que les gendarmes ont été aussi éprouvés que leurs camarades de l'armée de terre et ont vécu les mêmes drames, mais principalement après le cessez-le-feu.

Et parfois, leurs familles, qui vivaient auprès d'eux, ont partagé ces épreuves.

Au total, 36 gendarmes (14 FSE et 22 FSNA) ont été portés disparus:

- trois ont été portés disparus au combat.
- dix capturés, enlevés ou arrêtés, ont été libérés e
- deux sont parvenus à s'évader.
- les corps de deux autres ont été retrouvés
- dix-neuf ont été enlevés, que l'on n'a jamais retrouvés.

Ils appartenaient souvent à la gendarmerie départementale, répartie sur l'ensemble des départements que comptait alors l'Algérie, vivant au contact de la population. Malgré cela et bien qu'appelés à se rendre, parfois à cheval, dans les coins les plus reculés des djebels pour procéder à diverses enquêtes (très souvent réalisées avec un professionnalisme et une minutie qui forcent l'admiration des dépouilleurs d'archives !), ils ont été relativement préservés durant la guerre elle-même et l'essentiel des disparitions s'est produit après le cessez-le-feu (30 cas sur 36), alors que l'autorité qu'ils représentaient était en voie de disparition.

On ne peut les citer tous mais on peut évoquer la mémoire de quelques cas emblématiques de cette guerre. Façon de rendre hommage à tous.

Le gendarme Gérard GIRAULT, de la gendarmerie de MILA (Constantinois), est porté disparu le 5 juin 1958, dans la région de TESSALA (dép. Constantine), avec le lieutenant BOUCHEMAL et 7 moghaznis de la SAS, à la suite d'une embuscade. Mort pour la France.

Le gendarme André MATHIEU, de l'EGM 5/10 Ter, est enlevé le 09 septembre 1961 à Batna, par un commando FLN, après avoir été attiré dans un guet-apens dans une maison de la ville. Un mois plus tard, un document émanant du responsable FLN local, saisi au cours d'une opération indique qu'il a pu récupérer le colt 9 mm d'un garde mobile qu'il a tué.

Quelques mois plus tard, un étui à revolver, ayant appartenu au gendarme MATHIEU, est découvert dans une cache d'armes. Mort pour la France.

Le 3 mai 1962, vers 7 h 30, **le gendarme auxiliaire temporaire (GAT) TAHRAOUI Tahar**, de la BT du Kreider, circulait dans sa camionnette Peugeot à Saïda. Il devait se rendre au Kreider et se trouvait en compagnie de son fils Abdelkader, âgé de 13 ans et du conducteur AMROUCHE Amar.

Le véhicule a été arrêté par deux F.S.N.A. en armes, qui sont montés à bord et ont contraint le conducteur à faire demi-tour. A une cinquantaine de kms de Saïda, le jeune Abdelkader a été invité à descendre du véhicule, qui a ensuite repris sa route.

La camionnette a été retrouvée vide et intacte, dans l'après-midi

Le G.A.T. TAHRAOUI avait servi, en 1960, à la harka de la brigade de gendarmerie de Saïda, où il avait rendu des services exceptionnels dans le renseignement.

Il avait été nommé gendarme auxiliaire temporaire (G.A.T.) le 5 octobre 1961 et avait été affecté à sa demande à la brigade du Kreider le 1^{er} février 1962. Mort pour la France.

Le gendarme Michel CHARBON, de la BT de Cassaigne, est enlevé le 3 juin 1962, alors que, bénéficiant d'une permission, il s'était rendu, avec son véhicule personnel, à Orléansville pour y récupérer une cantine qui lui appartenait. Disparu sur le chemin du retour. Mort pour la France.

Le GAT Mohamed MEHIDI, de la BT d'Alger, a été enlevé le 28 juin 1962, entre Beni Mered et Blida

par 4 hommes dont 2 en tenue camouflée alors qu'il se trouvait en permission chez son gendre. Titulaire de la croix de guerre 39-45 (Tunisie, Italie) et de la Valeur militaire, il a fait l'objet d'un jugement déclaratif de décès en 1966 par le TGI de la Seine. La mention « Mort pour la France » vient de lui être accordée, suite à la demande de SOLDIS..

Le gendarme Jean NAVARRO, de la BT de Saint-Denis du Sig (Oran), a disparu dans la nuit du 20 juin au 1^{er} juillet 1962, en compagnie du gendarme auxiliaire CHOUITTAH Miloud, alors qu'ils bénéficiaient tous deux d'une permission pour régler un problème de logement.

Le gendarme NAVARRO a vraisemblablement été enlevé en repréailles des fonctions de chef de harka qu'il avait exercé avec succès dans les mois précédents. Mort pour la France.

Le maréchal-des-logis/chef Pierre VERNOU, commandant la BT de Foucauld (Titteri) disparaît le 11 juillet 1962, en compagnie du **gendarme Raymond BLANCHARD**, avec lequel il effectuait une liaison en véhicule vers le PC de la compagnie à Boghari, pour y reverser des documents. Quelques jours plus tard, le sous-préfet (algérien) de Boghari, confirme qu'ils sont détenus par des éléments de la Wilaya 6.

Des informations ultérieures, fournies par les autorités algériennes, indiqueront que leur enlèvement résulterait d'une méprise car ils auraient été confondus avec des membres de l'OAS puis exécutés en tant que tels. Morts pour la France.

Dans la nuit du 4 au 5 août 1962, **le gendarme Jean ROBERT**, de la BT de Mongolfier, est enlevé à son domicile, situé hors caserne, ainsi que son épouse et ses enfants Jean-Yves (7 ans) et Patrice (5 ans), par un détachement de l'ALN.

Conduit dans un bois pour y être exécuté, il parvient à s'évader et se présente au matin, pieds nus et ensanglanté, à sa brigade, qui avait constaté, dans la nuit, une forte activité de patrouilles de l'ALN autour de son casernement.

Les recherches entreprises, avec le concours d'éléments de l'ALN, n'apportent aucun élément. Les corps de Mme ROBERT et de ses deux enfants, tués dans des conditions très violentes, seront découverts huit jours plus tard.

Le gendarme Jacques LEFEVRE, de la BT de LAGHOUAT (Oasis), a disparu Le 5 août 1962, alors que, titulaire d'une permission pour la Métropole, il se rendait à ALGER à bord de sa voiture personnelle, en vue de son embarquement.

Sans attendre le convoi prévu, il quitte la résidence à 09 heures, à destination d'ALGER, où il doit se présenter au Centre d'Accueil de la Gendarmerie. L'intéressé est en tenue militaire et est accompagné de son épouse Nicole et de ses deux enfants Alain (2 ans) et Nelly (1 an). La famille LEFEVRE n'est jamais arrivée à destination.

Des vérifications entreprises, il ressort que le gendarme LEFEVRE a été contrôlé par le poste ALN du village de Paul Cazeilles à 13 h 05. Sa trace est ensuite perdue et il n'est jamais passé à Blida, où l'un de ses amis l'attendait. Mort pour la France.

Sa femme Nicole et ses deux enfants obtiendront, comme « victimes civiles » la mention « Mort pour la France ».

Le gendarme Miloud BENATTA, de la BT de Mascara, titulaire d'une permission de quatre jours, valable du 02 au 05 septembre 1962 inclus, pour en bénéficier à Trolard-Taza, n'a pas rejoint l'unité à l'issue de sa permission. Il est parti du cantonnement de Mascara en tenue militaire. Il devait emprunter le train et l'autobus pour se rendre à Trolard-Taza, où est domiciliée son épouse, avec son enfant.

Le 7 septembre, la compagnie de Teniet-EI-Haad, avertie par le commandant de brigade, procédait à une enquête. Il s'avéra alors que le gendarme BENATTA n'avait pas été vu à Trolard-Taza. La disparition semble donc s'être produite sur le trajet Mascara-Trolard-Taza. Il convient de signaler que ce militaire avait l'habitude, à chaque permission, de se présenter à la gendarmerie de Teniet El Haad, pour se renseigner sur la situation locale. (extrait du rapport du Cdt de brigade). Mort pour la France.

Cette litanie pourrait encore s'allonger, traduisant chaque fois le paradoxe d'une guerre qui, pour la gendarmerie, a entraîné plus de disparitions après la guerre que pendant celle-ci.

Nul ne sait où et comment ces hommes sont morts.

A leur souvenir, nous associons celui des membres de leur famille, disparus ou tués à leurs côtés, puisque les gendarmes exercent leurs fonctions avec leur famille auprès d'eux.

Les F.S.N.A.

De très nombreux noms de militaires Français de Souche Nord-Africaine (F.S.N.A.) portés disparus en Algérie ne figurent pas sur le monument du Quai Branly, où s'affichent, de manière électronique, les noms des militaires français morts pour la France en Algérie.

L'absence des noms des soldats F.S.N.A. portés disparus tient sans doute au fait que le traitement administratif de leur dossier a souvent été effectué de manière différente durant la guerre d'Algérie ainsi qu'à l'issue de celle-ci.

D'une manière générale, quasiment toutes les disparitions (F.S.E. comme F.S.N.A.) ont fait l'objet, dans un premier temps, d'une suspicion de désertion, suspicion accrue dans le cas des F.S.N.A., parfois soupçonnés de trahison ou de reddition avec ralliement aux rebelles, notamment dans les cas d'attaques de postes isolés.

L'examen des différents dossiers dans lesquels des F.S.N.A. sont tombés aux mains des rebelles en même temps que des F.S.E. montre cependant qu'un certain nombre d'entre eux ont vraisemblablement été, immédiatement après leur capture, exécutés sommairement lorsqu'ils refusaient de rejoindre les rangs des rebelles. Mais on n'en détient aucune preuve, en dehors de rares témoignages oraux.

D'autres ont accepté de rejoindre les rangs des rebelles pour s'enfuir à la première occasion et se rallier aux forces de l'ordre, ce qui conforte le fait précédent en matière de fidélité de ces soldats au drapeau français.

Enfin, un certain nombre d'entre eux ont été enlevés à leur domicile, lors d'un séjour en permission, puis sans doute exécutés lorsqu'ils refusaient de rejoindre les rangs de la rébellion. Mais là aussi, il n'existe pas de preuve, les corps n'ayant été que rarement retrouvés.

C'est notamment le cas de nombre de vieux serviteurs de la France, ayant participé aux combats de la campagne d'Italie en 1944, puis de la Libération de la France, avant d'occuper l'Allemagne puis de partir pour l'Indochine.

Ces vieux soldats, souvent bardés de décorations qu'ils arboraient fièrement, ont payé cher leur attachement au drapeau français et leurs enfants, appelés du contingent, également, dans la mesure où ils étaient la cible de diverses pressions, sur eux-mêmes ou sur leurs familles restées au « bled ». Cette situation s'est particulièrement accentuée après le 19 mars 1962, car l'armée française, paralysée dans ses cantonnements, ne pouvait plus assurer la protection des permissionnaires.

Mais les services antérieurs ne pouvaient, à eux seuls, constituer un brevet de fidélité, puisque certains, objets de maladroites, de fautes de commandement, voire parfois de mépris, éprouvaient des rancœurs pouvant les amener à vouloir se venger. Quelques-uns aussi, influencés par les « valeurs » françaises qu'ils avaient découvertes, ressentaient le désir profond de faire évoluer leur pays, tout en restant fidèles à une France où ils auraient eu une meilleure place.

On ajoutera que, chez les appelés FSNA, indifféremment affectés, à partir de 1958, dans tous les types d'unité sous le respectable prétexte d'amalgame, avaient parfois du mal à trouver leur place parmi les appelés FSE (et réciproquement), tandis que certains cadres métropolitains n'étaient pas spécialement formés au commandement de ce genre de soldats, dont on peut comprendre le dépaysement : découverte du milieu militaire, incorporation et formation initiale effectuées en métropole, parfois difficultés de langage, etc...

On observe aussi que, à partir du 19 mars 1962, devant l'incertitude de leur avenir au sein d'une armée française qui allait bientôt quitter le territoire, un certain nombre de militaires appelés ont opté pour leur sécurité personnelle en donnant des gages aux nouvelles autorités, à l'occasion d'une désertion.

Le commandement ne s'y trompa pas, en renonçant dès lors à poursuivre les appelés coupables d'un délit d'absence, sans que l'on sache d'ailleurs très bien s'il s'agissait d'une véritable désertion ou d'un enlèvement.

C'est sans doute ce qui a vraisemblablement conduit les autorités de l'époque à ne pas statuer sur l'attribution de la mention « Mort pour la France » (MPF), même lorsque les intéressés faisaient l'objet d'un Jugement déclaratif de décès (JDD), ce jugement intervenant d'ail-

leurs parfois très tardivement après la guerre (années 70) lorsque les familles, réfugiées en France, n'eurent vraiment plus aucun espoir de voir revenir leur disparu. Dans l'ignorance de la réglementation, elles n'ont pas toujours su solliciter l'attribution de la mention MPF, qui repose sur une démarche volontaire.

Cette situation, décrite pour les F.S.N.A. (exécutions sommaires, enlèvements, etc...), s'est également appliquée aux militaires F.S.E dont on ignore le sort de beaucoup d'entre eux.

Néanmoins, à la fin du conflit, les autorités ont décidé de procéder à la régularisation de l'ensemble des dossiers, de manière à clore ceux-ci et permettre notamment les successions. De manière parfois collective, des JDD ont été prononcés et les mentions MPF attribuées aux F.S.E., dans la foulée, même sans demande des familles. Ce traitement différencié des militaires, selon qu'ils étaient F.S.E. ou F.S.N.A., a créé, formellement, une sorte d'injustice.

On notera également que l'étude des cas des F.S.N.A. est d'autant plus compliquée que le Centre des Archives du Personnel Militaire (CAPM) de Pau ne détient pas un certain nombre de dossiers les concernant.

Il en est de même pour la liste d'enregistrement chronologique des décisions ministérielles accordant la mention « Mort pour la France » établies sous le timbre du Bureau 7 (Etat-Civil) de la Direction des Personnels Civils du Ministère des Armées (MA/DPC 7) qui a été habilité, jusqu'en 1967, à délivrer ces mentions.

Quoi qu'il en soit, les militaires de souche nord-africaine étaient des soldats de l'armée française et, à ce titre, tant qu'ils n'ont pas été reconnus coupables de désertion ou de trahison par un tribunal compétent et informé, SOLDIS considère qu'ils doivent bénéficier du doute en leur faveur, car beaucoup sont vraisemblablement morts dans des conditions atroces.

On doit bien autant à leur mémoire, notamment pour les plus anciens d'entre eux, que ce que l'on accorde à ceux qui ont combattu la France.

Extrait de la prière

« A nos frères musulmans »

Seigneur, dans votre infinie bonté,
malgré notre orgueil et nos défaillances,
si vous nous faites à la fin de nos épreuves,
la grâce de votre béatitude éternelle,
permettez que les durs guerriers de Berbérie,
qui ont libéré nos foyers et apporté à nos enfants
le réconfort et le sourire,
se tiennent auprès de nous, épaule contre épaule,
comme ils étaient naguère sur la ligne de bataille
et que, dans la paix ineffable de votre Paradis,
ils sachent, ô qu'ils sachent, Seigneur
combien nous les avons aimés !
(Journal de marche du 3/8ème RTM (1945))



DERNIERE MINUTE— A la demande de SOLDIS, 44 dossiers concernant des militaires FSNA ont fait l'objet d'un nouvel examen par les services de l'ONACVG et ont obtenu la mention « Mort pour la France ».

Deux poids, deux mesures

Cet article a été publié sur le site de l'ASAF
et dans la Voix du Combattant (UNC) d'avril 2021

Suivant l'une des préconisations du rapport STORA relatif à la recherche d'un apaisement des mémoires de la guerre d'Algérie, le président de la République vient de déclarer qu'un responsable du FLN, Ali BOUMENDJEL avait été assassiné en juin 1957 par l'armée française.

Cette déclaration inspire quelques réflexions.

Mettre en cause officiellement, soixante ans après les faits, l'armée française est pour le moins étrange de la part de son chef suprême, qui est le successeur de ceux qui ont donné l'ordre à cette armée, durant la bataille d'Alger, d'éradiquer le terrorisme par tous les moyens. Ce n'est d'ailleurs pas l'armée française qui est en cause, mais un membre d'un service spécial, habitué des basses œuvres et qui a lui-même reconnu son crime.

Cette mise en cause ne tient pas compte du décret d'amnistie n° 62-328 du 22 mars 1962, prévu par les accords d'Evian et stipulant que « sont amnistiées les infractions commises dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre dirigées contre l'insurrection algérienne avant le 20 mars 1962. ».

Les crimes commis doivent donc être oubliés, ainsi que leurs responsables.

Précisons qu'un décret identique a été pris à l'égard de ceux qui avaient participé ou aidé l'insurrection algérienne.

Cet équilibre est une condition indispensable à la réconciliation des parties, comme ce fut le cas avec l'Edit de Nantes, après les guerres de religion qui avaient endeuillé la France.

Cette déclaration a été faite aux petits-enfants de l'intéressé, dont on observe qu'ils vivent, depuis de nombreuses années, dans le pays qui a commis ce crime à l'égard de leur aïeul. Ils en auraient même acquis la nationalité...

Le communiqué de l'Elysée est un étrange panégyrique de M. BOUMENDJEL, présenté comme un ardent partisan de la paix mais occultant les suspicions pesant sur lui (et qui avaient motivé son arrestation) au sujet d'attentats qu'il aurait commandités pour prouver son engagement.

On comprendrait néanmoins la compassion exprimée, notamment à l'égard de sa famille, si, dans un geste d'équilibre et en même temps, la même compassion s'appliquait aussi aux dossiers concernant des militaires français, portés disparus dans des circonstances que leurs descendants aimeraient, eux aussi, voir éclaircies.

Il en est ainsi, par exemple, de Mme Odette BOUCHEMAL, veuve du capitaine Raymond BOUCHEMAL, officier S.A.S. porté disparu en juin 1958 au cours d'une opération militaire après avoir été capturé vivant et que l'on n'a jamais revu.

Sa veuve, qui aurait eu bientôt cent ans, vient de mourir, après avoir, comme Mme BOUMENDJEL, consacré sa vie à savoir ce qu'il était advenu de son époux, mais sans aucun soutien et sans aucune aide matérielle de la part du pays pour lequel son mari est mort.

Elle avait même tenté, en se rendant à ses frais en Algérie, en 2009, de retrouver les restes de son mari, mais sans succès en raison de l'obstruction apportée par les autorités algériennes.

Il y a quelques jours, elle est ainsi morte sans savoir, mais heureusement, avant ce communiqué de l'Elysée qui n'aurait fait que rouvrir sa plaie et raviver sa douleur.

Est-ce bien la voie de l'apaisement souhaité ... ?

Henry-Jean FOURNIER
Président de SOLDIS ALGERIE

Une journée d'études pour les disparus

Le 4 décembre 2020, le Service Interministériel des Archives de France a organisé une journée d'études destinée à présenter le récent Guide sur les disparus d'Algérie mis à la disposition des chercheurs par les Archives nationales.

Ce guide répond à la volonté du président de la République, dans le cadre du « dossier Maurice AUDIN », d'ouvrir les archives, pour faciliter la recherche de la vérité sur le sort des disparus. L'intention initiale était sans doute de mettre l'accent sur les disparus du fait des forces de l'ordre et notamment de l'armée française.

Mais, grâce aux travaux menés d'une part par le Groupe de Recherches des Français Disparus en Algérie (GRFDA) pour les disparus civils et d'autre part par l'association SOLDIS ALGERIE en ce qui concerne les militaires portés disparus, le guide a également été étendu à ces deux catégories de disparus.

De même, au cours de la journée d'études, initialement prévue au printemps 2020 puis finalement réalisée (en visioconférence) le 4 décembre, ces deux associations ont pu s'exprimer et présenter le fruit de leurs recherches, dans des conditions identiques à celles offertes aux associations se préoccupant du sort des autres cas de disparition.

La journée comportait également une première phase au cours de laquelle sont intervenus différents responsables d'archives, présentant les fonds qu'ils détiennent.

On retiendra notamment la participation d'un archiviste algérien qui a présenté l'état de la conservation des archives en Algérie, en soulignant les difficultés rencontrées dans ce domaine par une administration qui ne possède pas toujours ni les moyens ni les personnels formés pour remplir cette mission délicate. Ce qui, ajoutée aux arrière-pensées politiques, explique sans doute les blocages rencontrés par ceux qui souhaiteraient pouvoir accéder aux fonds portant sur la guerre d'Algérie.

Il n'en est pas de même en France, où les conservateurs des différents fonds (Archives nationales – Archives des Affaires Etrangères – Archives nationales d'outremer – Archives du Service historique de la défense) ont présenté les différents fonds détenus par leur service, en précisant en outre les modalités de consultation.

Ces présentations n'apportaient rien de bien nouveau à ceux qui travaillent depuis longtemps avec ces différents services et la seule véritable innovation consistait en la présentation du **fonds de la Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels (CSDLI)** mise sur pied en 1957 pour enquêter sur les reproches faits aux forces de l'ordre.

On notera toutefois que ce fonds avait déjà été communiqué à certains chercheurs (tel par exemple que le général Maurice FAIVRE, qui avait obtenu les dérogations nécessaires pour le consulter il y a déjà quelques années).

La conclusion de cette première partie permet de souligner, en répondant à la question « *quel public pour quels questionnements* », que tous les chercheurs partageaient le même souci de connaître le sort réservé à leurs disparus.

La deuxième partie de cette journée d'études fut d'ailleurs consacrée aux présentations des différentes catégories de disparus. Présentations qui furent effectuées par les responsables des associations impliquées et qui bénéficièrent, sous la direction de Mme Sylvie THENAULT, d'un temps de parole identique. Une seule d'entre elles dérapa en dépassant son temps de parole et en sortant de son sujet par des développements polémiques déplacés dans le cadre d'une telle journée d'étude.

On retiendra qu'une des interventions relatives aux « algériens » disparus a bien spécifié que ces disparitions pouvaient avoir de multiples causes, en évoquant notamment les luttes internes ou les oppositions entres partis.

Pour les disparus militaires, le général (2S) Henry-Jean FOURNIER présenta la méthode utilisée et les difficultés rencontrées au cours des recherches effectuées par l'association SOLDIS ALGERIE, en soulignant quelques ambiguïtés du guide, qui classe les disparus entre « algériens » d'une part et « français » d'autre part, ce qui constitue à ses yeux un anachronisme déroutant situant par exemple les militaires français de souche nord-africaine dans la même catégorie que les partisans du FLN.

Dans le même ordre d'idées, les harkis sont présentés dans une catégorie hybride, ni française ni algérienne, qui témoigne d'un classement peu scientifique.

Le président de SOLDIS a également souligné les contraintes excessives apportées par la mesure prise depuis le 1^{er} janvier 2020, imposant avant toute communication la déclassification matérielle des documents classifiés, ce qui entraîne un gros investissement en temps et en personnels pour les services concernés et pour les chercheurs et crée une situation d'autant plus paradoxale que la plupart de ces documents étaient librement communicables l'année précédente...

Mesure qui, en outre, ne semble guère cohérente avec la volonté (et l'annonce) de l'ouverture de ces mêmes archives par le président de la République.

Le dossier des harkis fut ensuite présenté par M. Abderrahmen MOUMEN, chargé de mission à l'ONACVG, qui dressa un état des lieux de la recherche.

Puis, **pour les disparus civils**, M. Jean-Jacques JORDI prit ensuite la parole pour présenter l'état des travaux qu'il a effectués, en présentant notamment le fonds du Service Central des Rapatriés, aujourd'hui en cours de reclassement et de stockage, ce qui limite les possibilités d'accès. A cette occasion, Mme DUCOS-ADER, présidente du GRFDA, compléta cette intervention en rappelant les travaux effectués depuis de nombreuses années. Apportant avec une grande dignité son témoignage personnel de veuve d'un disparu civil, elle suscita une vive émotion qui ne laissa aucun auditeur indifférent.

La journée s'est achevée sur une intervention de M. Jacques FREMEAUX, professeur émérite à l'Université de la Sorbonne.

En conclusion, en mettant autour d'une même table les représentants de toutes les catégories de disparus, cette journée a permis de ne pas laisser le champ libre aux seuls militants d'une cause et de faire entendre, dans un débat habituellement biaisé, la voix des disparus civils, des militaires portés disparus et des harkis disparus.

Si cette journée n'a pas apporté de grandes nouveautés à ceux qui oeuvrent depuis de nombreuses années sur le douloureux dossier des disparus, elle a eu le grand mérite d'une part de faire apparaître publiquement le problème des disparus et d'autre part, de sensibiliser les archivistes à la perception des familles et des amis des disparus en leur faisant prendre conscience que, derrière les documents qu'ils conservent, se cachent des hommes et des femmes qui vivent toujours dans le souvenir de leurs proches, les associations jouant le rôle d'interface entre public et archivistes, qui peuvent ainsi trouver un sens à leur travail.

Souhaitons que ce sens soit le plus objectif possible, loin des polémiques et des gesticulations politiques qui ont déjà fait suffisamment de mal à ceux qui en ont été les victimes, quelle que soit la nature de leur engagement durant la guerre d'Algérie.

Souhaitons également que l'exemple donné par les Archives de France débouche rapidement sur l'ouverture des archives algériennes ou bien que, en Algérie, une démarche soit entreprise, par des associations, comme c'est le cas en France, pour lever le voile sur des dossiers concernant les pertes de l'adversaire.



Le 5 juillet 2021, SOLDIS s'est associée à la cérémonie organisée par le GRFDA, la MAFA et l'AN-FANOMA au monument du Quai Branly.

En l'absence du président, empêché, la gerbe de SOLDIS a été déposée par 3 membres de notre association (de g. à d.):

- **M. Dominique HENNERICK**, vice-pdt de l'UNP
- **le colonel Pierre JACOB**, de la promotion de St-Cyr « Serment de 14 »
- **M. Jean-Pierre DECOURTIL**, président de l'Amicale du 8^{ème} Zouaves

Les participants ont observé avec satisfaction que, pour la première fois, une gerbe a été déposée au nom du Président de la République, par Mme PEAUCELLE-DELELIS, directrice de l'ONACVG.

Lettre au journal LE MONDE

Suite à la publication par le journal LE MONDE du 18 mars 2021 d'un article sur les viols qui auraient été commis par des militaires français durant la guerre d'Algérie, abondamment illustré de détails aussi complaisants que nauséabonds et malsains, destinés à provoquer un sentiment de honte et de compassion, le président de SOLDIS a souhaité rappeler à ce journal un autre drame, toujours passé sous silence, qui concerne aussi des militaires français: celui de la disparition de plusieurs centaines d'entre eux. Il a écrit à ce sujet la lettre ci-dessous, qui a été également adressé pour information à Mme la Ministre des Armées et Mme DARRIEUSSECQ, ainsi qu'au chef d'état-major des armées et au chef de l'état-major particulier du Président de la République.

Cette lettre a également été largement diffusée sur Internet par les amis de SOLDIS et diverses associations. Elle n'a reçu aucune réponse de la part du journal... qui prépare peut-être un article sur ce sujet.

Monsieur le Directeur,

Je viens de prendre connaissance de l'article publié, sous la signature de Mme Florence BEAUGE, dans votre édition du Journal LE MONDE du jeudi 18 mars 2021.

Cette lecture évoque en moi un autre tabou, glissé sous le tapis depuis près de 60 ans et qui ne devrait pas manquer d'éveiller également la compassion de l'auteur et de vos lecteurs : celui des militaires et des civils portés disparus durant la guerre d'Algérie, y compris après le « cessez-le-feu », et dont les corps n'ont jamais été rendus à leurs familles.

En tant que président de l'Association pour la mémoire des militaires portés disparus en Algérie (SOLDIS ALGERIE), je souhaite porter à votre connaissance une autre souffrance toujours vivace, mais malheureusement ignorée des médias : celle des familles et des amis de ces disparus dont on ne sait ce qu'ils sont devenus. Seuls de rares témoignages de quelques-uns, libérés ou évadés durant la guerre, permettent de mesurer le calvaire de ces hommes et femmes après qu'ils ont été capturés ou enlevés. Et l'on imagine aisément leur sort en examinant les photos des quelques corps parfois retrouvés, atrocement mutilés, défigurés, meurtris et abandonnés aux bêtes sauvages.

Dans ce douloureux cortège, je pourrais vous présenter le cas de tel ou tel, promené de douar en douar et livré à la vindicte des foules (elles-mêmes agissant sous la menace) pour être finalement « exécuté » en étant, par exemple, pendu par les pieds à un arbre.

Je pourrais aussi évoquer la mémoire de cette épouse de gendarme, enlevée avec ses deux très jeunes enfants alors qu'elle circulait en voiture avec son mari, au lendemain des accords d'Evian, et dont on a retrouvé le corps dépecé, à côté de ses enfants au crâne fracassé.

Je pourrais évoquer le cas de ce sous-officier, à Oran, préparant son déménagement, le 5 juillet 1962, enlevé sous les yeux de sa fille de 15 ans, elle-même poursuivie par une foule en furie et n'échappant que de peu à un sort que l'on devine.

Je pourrais évoquer le cas de cette assistance sociale militaire, enlevée alors qu'elle se rendait dans un village et que l'on n'a jamais revue...

Je pourrais évoquer le cas de ce jeune médecin militaire, enlevé dans une embuscade alors qu'il revenait, sans escorte, d'un village dans la montagne, où il avait porté assistance à quelques familles.

Je pourrais évoquer aussi le cas de ces nombreux militaires français de souche nord-africaine, servant loyalement la France, parce qu'ils étaient Français et obéissaient aux ordres de leur gouvernement, en-

levés pendant leurs permissions dans leurs familles, avant d'être « condamnés » pour trahison et de subir des sévices que la pudeur interdit d'écrire dans un journal tel que le vôtre.

Je pourrais dire tout cela et bien plus encore, puisque que ce sort tragique a concerné, durant cette guerre, un millier de militaires portés disparus et 1700 civils disparus, hommes, femmes et enfants confondus. Leurs parents, souvent morts de chagrin, ne sont plus là pour susciter votre compassion, mais vous pourrez sans peine imaginer la souffrance morale qu'ils ont pu endurer durant toutes ces années. Leurs enfants, pour ceux qui en avaient eu, n'ont reçu aucune aide, ni morale, ni matérielle, ni même psychologique. Ils vivent toujours aujourd'hui dans ce silence de l'oubli qui fait de la disparition un drame pire que la mort, car celle-ci est une certitude. Ils sont morts une première fois, de façon violente et brutale, après leur disparition ; puis ils sont morts une deuxième fois, de façon lente et inexorable, avec le temps de l'incertitude et de l'espoir toujours déçu ; et par votre écrit, à la fois partiel et partial, vous les faites mourir une troisième fois, mais cette fois, dans l'oubli !

Quant aux rares rescapés revenus de cet enfer où le taux de mortalité des prisonniers a été plus élevé que dans les pires camps des autres guerres, ils disparaissent à nouveau aujourd'hui, un à un, sans que personne n'évoque les souffrances morales et physiques endurées et que, régulièrement, aux alentours du 19 mars, certains s'acharnent à réveiller en ajoutant à leur détresse et à un traumatisme vieux de 60 ans, des accusations qu'ils n'ont jamais vu portées à l'encontre de leurs bourreaux.

Mais, si vous le souhaitez, je peux vous fournir les informations nécessaires à la manifestation de cette vérité historique qui comporte de multiples facettes et où tous les torts ne sont pas forcément toujours dans le même camp.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

SUITES DONNEES AU RAPPORT STORA

Dans le dernier numéro de SOLDIS INFOS (n° 11) nous avons glissé, à la dernière minute, un encart concernant le rapport STORA, qui venait d'être rendu public.

Nous rappelions notamment que ce rapport n'évoquait à aucun moment le dossier des militaires français portés disparus (dont nous avons pourtant informé M. STORA).

De ce rapport, nous avons retenu les divers hommages qu'il était envisagé de rendre à tel ou tel personnage. Nous pensions, en effet, que le prochain 60ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, pouvait être l'occasion de rappeler la mémoire de certaines victimes de cette guerre, par exemple en donnant à des rues de leurs villes natales, le nom des militaires français prisonniers que le FLN s'était vanté d'avoir fait fusiller, en avril 1958.

Nous avons donc écrit en ce sens aux maires des villes de BANSAT (63570) pour René DECOURTEIX, de TOUFREVILLE (14940) pour Jacques FEUILLEBOIS et de VITRY SUR SEINE (94400) pour Robert RICHOMME.

Nous n'avons reçu AUCUNE REPONSE...! Chacun appréciera...

C'est pourquoi, plus que jamais, nous pensons nécessaire d'élever à la mémoire des militaires portés disparus en Algérie, afin que cette tragédie soit connue et ne soit plus jamais oubliée.

Il faut graver dans le marbre le souvenir des militaires portés disparus.

Hommage à Mme Odette BOUCHEMAL

L'Association SOLDIS a eu la douleur d'apprendre le décès de Mme Odette BOUCHEMAL, survenu le 19 février 2021, à l'âge de 95 ans.

Mme BOUCHEMAL a été l'un des tous premiers membres de notre association, qui avait pris contact avec elle dès sa création, car elle était en quelque sorte une personne emblématique du dossier des militaires portés disparus en Algérie.

Elle était en effet la veuve (on a du mal à employer ce mot dans un tel cas) du capitaine Raymond BOUCHEMAL, porté disparu le 5 juin 1958 à Tessala (Départ. Constantine).

Depuis cette date, madame BOUCHEMAL n'a eu de cesse de chercher à comprendre ce qui s'était passé et où se trouvait le corps de son mari.

Elle s'était mariée le 18 août 1945, à SAINT MESMIN (Aube) avec celui qui, après s'être engagé en 1941, avait conquis ses galons de sergent-chef dans la Résistance, où il avait mérité la Croix de guerre 1939-1945 avec une citation à l'ordre de la Brigade (étoile de bronze), pour le motif suivant :

« Sergent-chef FFI de l'Aube, du 23 au 27 juin, chargé de mission, a détruit les câbles téléphoniques internationaux passant à Sommeval et sur la route d'Arcio. Du 11 au 15 juillet, chargé de mission, a détruit les lignes téléphoniques de Troyes à Paris. Lors du combat dans le maquis s'est révélé un chef de centre remarquable en dirigeant les opérations de réparation sous le feu ennemi. »



Après son mariage, il avait été admis, en tant qu'élève-officier, à l'Ecole Militaire Interarmes de Coëtquidan, d'où il était sorti avec le grade d'aspirant, pour suivre une formation complémentaire à l'Ecole des Transmissions de MONTARGIS.

De 1948 à 1951, il avait ensuite servi en Indochine, où il avait gagné ses galons de lieutenant. A son retour, il avait été affecté au 18^{ème} Régiment de Transmissions, à Epinal.

Puis, le 1^{er} mai 1956, il s'était porté volontaire pour servir en Algérie et avait été placé hors cadre, à la disposition du Ministère de l'Intérieur en Algérie, en qualité de chef de la Section Administrative Spéciale (SAS) de Tessala, puis de Baraka.

Raymond BOUCHEMAL avait en effet souhaité connaître le pays de son père, Mohamed BOUCHEMAL, originaire de Mascara et quoi, à l'issue de la guerre de 1914-18, durant laquelle il s'était engagé, s'était installé à DIGNE (Basses Alpes) où il avait exercé la profession de jardinier et avait épousé, en 1922, Marie-Louise GASSEND, veuve d'un Poilu. Il s'était à nouveau engagé, en 1924 et était devenu garde mobile.

Raymond était né de cette union, le 4 mars 1922, à DIGNE.

Son seul lien avec la terre natale de son père était son second prénom, Ali.

Détaché auprès du Service des Affaires Algériennes, après une courte formation, il avait rejoint son affectation à TESSALA, à la tête d'une commune dont il était le délégué spécial (sorte de maire) chargé de gérer tous les aspects administratifs, de conserver le lien avec la population, de garantir la sécurité locale avec un Maghzen constitué de quelques supplétifs à cheval, tout en renseignant l'autorité militaire sur la situation dans son secteur.

Très rapidement, il s'était fait apprécier de la population locale et avait su gagner la confiance de ses administrés.

Sa manière de servir avait été sanctionnée, le 14 août 1957, par la Croix de la Valeur militaire avec une citation à l'ordre de la Brigade (étoile de bronze), pour le motif suivant :



« Chef de la section administrative spéciale de TASSALA a fait preuve sans cesse de courage, parcourant le douar TESSALA accompagné du médecin pour rallier la population.

S'est particulièrement distingué le 3 février 1957, au cours d'une sortie en montrant de magnifiques qualités de chef durant l'embuscade qu'une bande rebelle avait tendue au détachement qu'il accompagnait. »

Son chef, le chef de bataillon DEMAÏN, qui resta longtemps en contact avec Mme BOUCHEMAL après la disparition de l'officier, disait de lui :

« C'était un de mes meilleurs officiers, dont je n'avais qu'à me louer. Il avait une grosse côte auprès de ses camarades du 51^{ème} R.I., chargé du secteur de Mila. Je l'avais noté comme étant un remarquable officier des Affaires Algériennes, ayant un rayonnement remarquable en milieu musulman, rendant les meilleurs services dans une région particulièrement sensibilisée par la politique, la propagande et les incursions des hors-la-loi. »



Pour remplir avec succès cette difficile mission, le Lt BOUCHEMAL, outre ses fonctions administratives, est de toutes les actions, jusqu'à cette journée fatidique du 5 juin 1958.

Ce jour-là, avec son maghzen, il prête main-forte à une compagnie du 51^{ème} RI qui effectue une mission de reconnaissance dans sa zone.

Le Capitaine Robert FROMONT, Cdt la 1^{ère} Cie du 51^o R.I. raconte :

« Le Maghzen progressait en liaison à vue avec une section de la 1^{ère} Cie.

Le point à atteindre étant la côte 1105 et ses abords immédiats, le Maghzen s'engageait vers l'Est à la poursuite de quelques rebelles qui les attirèrent vers la côte 1166.

Le Lt BOUCHEMAL, Cdt le Maghzen, perdait alors le contact avec le commandant de l'opération et s'enfonçait dangereusement en forêt, à environ 1,5 km de l'emplacement qu'il devait occuper et de l'itinéraire qu'il devait suivre.

Vers 10 h 30, le Lt BOUCHEMAL constatant qu'il avait été attiré dans une embuscade, décrochait en bon ordre.

Vers 11 h 20, étant toujours sans nouvelles du Maghzen, et manquant d'éléments, les tirs eux-mêmes ayant affecté une trop vaste zone pour donner une indication suffisamment précise dans un terrain aussi couvert, je demandai au PC Bataillon l'intervention de l'aviation pour appuyer deux éléments de ma compagnie qui devaient se porter vers la zone où je pensais que devait se trouver le Maghzen.

A 11 h 45, le Maghzen entra en contact radio avec le quartier mais ne précisait pas l'importance de l'élément rebelle et ne semblait pas manifester d'inquiétude.

A 12 h 00, l'infirmier qui était avec le Maghzen rejoignait la côte 1105 et, d'une manière approximative, me désignait le lieu de l'accrochage. Sans attendre l'intervention aérienne, mes deux éléments se portaient sur les lieux supposés. »

Que s'était-il passé ?

Les événements sont rapportés, à l'issue du combat, par le caporal BOUALAM, du Maghzen, qui témoigne :

« Je progressais avec mon groupe en direction du Djebel BOURHARA. Je marchais en tête et le lieutenant me suivait à 20 mètres. Arrivé à la ligne de crête, j'ai aperçu deux HLL armés. J'ai fait au lieutenant un signe de la main, lui faisant comprendre que j'étais en présence de rebelles. Le lieutenant m'a dit à trois reprises :

« Ne tire pas, Boualam ! »

Il était dix heures 30. En entendant la voix du lieutenant, les rebelles se sont dirigés vers moi. Je les ai abattus et j'ai entendu les autres rebelles crier : « A l'assaut ! »

En même temps, ils arrivaient sur nous et abattaient le moghazni REMERARA Hocine. Nos hommes reposaient, abattant le tireur au F.M.

Le lieutenant donnait alors l'ordre de se retirer. J'ai transmis l'ordre à mes hommes.

Le gendarme se trouvait avec la dernière équipe, en compagnie du lieutenant BOUCHEMAL.

Je me suis replié rapidement vers le sud avec mes hommes et j'ai rejoint la deuxième section de la 1^{ère} Compagnie qui était stationnée à la côte 965.

Le caporal infirmier DUFRAYSSEIX Marc raconte la suite de l'accrochage :

« Après le décrochage du groupe BOUALAM, nous nous sommes retrouvés à 16, tandis qu'un petit groupe, avec le Lieutenant, le chef TASSERY et 4 moghaznis restaient en arrière pour voir si personne n'était resté derrière ?

Quelques coups de feu très rapprochés nous montrent que les rebelles sont très près.

Le lieutenant revient et donne l'ordre de décrocher d'arbre en arbre. Nous faisons 50 mètres et nous sommes bloqués par un petit mouvement de terrain : harcèlement d'armes automatiques, lance-grenades, etc...

Notre tireur FM se trouve mortellement blessé. Le pourvoyeur tire un autre chargeur et décroche en direction de SEDARI. Le second pourvoyeur part sous les rafales. Le gendarme GIRAULT s'en va également, direction Sud. Je le vois disparaître à cinq mètres de moi et s'enfoncer dans l'oued en direction de SEDARI. Le sergent-chef TASSERY appelle le PC, obtient la liaison, demande la chasse et se trouve en fin de communication mortellement blessé aux jambes. Le lance-grenades qui se trouve à ses côtés est également atteint, ainsi qu'un autre sur sa droite.

Nous restons, moi-même, le lieutenant et 5 moghaznis.

Des cris parviennent de la forêt. Le lieutenant pense qu'un de chez nous est resté. Il donne l'ordre aux 5 moghaznis d'y aller voir. Ils partent sous les rafales et c'est alors qu'ils y vont l'arme à bout de bras. Dès leur arrivée, ce sont des cris enthousiastes.

Quelques minutes s'écoulent. Je vois le lieutenant se lever, les bras en l'air. Un fellagha est à côté de lui, l'arme mise en joue et les autres sont juste derrière. »

Dès le lendemain, 6 juin, les gendarmes du poste permanent de ROUACHED sont informés de la disparition du gendarme GIRAULT. Ils se rendent à TESSALA le 10 juin pour procéder à l'enquête, mais ne peuvent se rendre sur les lieux de la disparition, car la zone est réputée extrêmement dangereuse.

Ils travaillent alors sur carte et interrogent les témoins de l'action.

Mais aucune information ne permet de savoir ce que sont devenus les prisonniers et dès lors, les renseignements les plus divers brouillent les pistes. Ces renseignements sont communiqués à Mme BOUCHEMAL par le Cdt DEMAIN, à l'occasion de divers courriers :

Lettre du 27 juillet 1958 : le lieutenant BOUCHEMAL aurait été aperçu, à deux reprises, au moment où il se rendait avec d'autres prisonniers français, à une corvée d'eau, à une source située, tout près, de leur lieu de d'incarcération.

Lettre du 26 août 1958 : le lieutenant BOUCHEMAL aurait été transféré dans la région d'El-Milia (vraisemblablement au P.C. des Beni-Sbihi), au nord-est de Mila.

Lettre du 06 avril 1959: Je viens d'avoir de récents échos, puisque le renseignement recueilli hier, remonterait à 4 jours (2 avril).

Votre mari aurait été vu dans une mechta des Ouled Askeur, à une quinzaine de kilomètres, à vol d'oiseau, de Tessala, en bonne santé bien qu'un peu maigri.

Il travaillerait actuellement comme secrétaire dactylographe. Je ne sais pas de qui et je croyais qu'il ne savait pas taper à la machine à écrire. Mais il serait en très bonne santé avec une dizaine d'autres prisonniers français, dont le gendarme GIRAULT fait prisonnier en même temps que lui et une infirmière de l'Hôpital militaire de Constantine, capturée du côté de Djemila il y a environ cinq mois.

J'ai passé en consignes la recherche de renseignements concernant votre mari. J'ai 4 ou 5 S.A.S. qui le suivent à la trace, et m'ont promis de me tenir au courant des renseignements recueillis. Je garde bon espoir, car ce dernier renseignement est recoupé par une autre information à mon avis vraiment valable. »

Le 29 décembre 1960 : le commandant estime que deux hypothèses sont possibles !

1) le lieutenant BOUCHEMAL aurait quitté la région des Ouled-Askeur où il était resté captif, vraisemblablement jusqu'en avril 1959, pour être dirigé à deux reprises vers la frontière tunisienne qu'il n'aurait pu franchir à cette époque.

2) l'Ambassade de France, en Tunisie, aurait signalé la présence du lieutenant BOUCHEMAL dans un camp du F.L.N. dans ce pays.

Toutes ces nouvelles, invérifiables et incertaines, entretiennent cependant l'espoir, jusqu'à la fin de la guerre et la signature des accords d'Evian. Mais à cette date, comme pour tous les militaires portés disparus, rien ne se passe et aucune nouvelle ne se fait jour. Mme BOUCHEMAL est abandonnée à son désespoir et à sa solitude.

En août 1962, le bureau des personnels de la Direction de la Gendarmerie transmet au cabinet du ministre des Armées un état de renseignement concernant le gendarme GIRAULT, disparu en même temps que le Lt BOUCHEMAL. Cet état mentionne que, le 11 juin 1959, le commandant de la compagnie de gendarmerie de MILA a recueilli des renseignements auprès de trois civils européens qui ont été libérés par le F.L.N. après plusieurs mois de captivité : TOBIA Roger, GENESTOUX Yvonne et SERIO Marie-José.

Selon leurs déclarations spontanées, le lieutenant BOUCHEMAL aurait été jugé par un tribunal rebelle et condamné à mourir égorgé en tant que traître (en raison de son origine musulmane par son père).

L'administration poursuit alors son travail et, le 10 janvier 1963, le cabinet du ministre des Armées adresse une note au Secrétaire Général pour l'Administration, avec la photocopie d'un état de renseignements concernant le gendarme GIRAULT, disparu avec le capitaine BOUCHEMAL (promu à ce grade peu de temps après sa disparition, car il avait été inscrit au tableau d'avancement avant celle-ci), accompagné du commentaire suivant :

« Le Ministère des Armées estime que les circonstances de la disparition, telles qu'elles ressortent de la lecture du document joint, autorisent à présumer le décès du capitaine BOUCHEMAL.

Il est demandé de bien vouloir entamer la procédure habituelle devant aboutir à un jugement déclaratif de décès. »

Le cabinet charge donc le Préfet de l'Aube de cette mission :

« Des renseignements viennent de me parvenir, provenant de source sûre, d'après lesquels il convient de considérer comme étant certain le décès du Capitaine BOUCHEMAL.
En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir vous acquitter de la délicate mission d'apprendre à Mme BOUCHEMAL le décès présumé de son mari et lui exprimer mes sentiments de condoléances.

Toutefois, le corps de cet officier n'ayant pas été retrouvé, il n'a pas été possible d'établir un acte de décès. Aussi, pour régulariser cette situation au regard de l'état-civil, je prends des dispositions pour engager, auprès du procureur de la République près le TGI de TROYES, la procédure de déclaration judiciaire de décès.

Le dispositif du jugement intervenu sera transcrit sur les registres de l'état-civil de la commune de SAINT-MESMIN, et je donnerai des instructions pour que la mention « MORT POUR LA France » soit inscrite en marge de la transcription ainsi effectuée.

Mme BOUCHEMAL recevra, en temps opportun, une copie de la décision attributive de cette mention. »

Le 24 avril 1963, le TGI de TROYES prononce un jugement déclaratif de décès officialisant ainsi la mort du capitaine BOUCHEMAL, qui est notifiée à Mme BOUCHEMAL.

On entre alors dans une spirale administrative dont la froideur et le manque d'humanité étonnent.

Soucieuse de connaître et de comprendre le sort de son mari, Mme BOUCHEMAL écrit, le 23 octobre 1963, au Ministre des Armées, pour demander la copie des pièces ayant motivé le jugement. En transmettant la lettre, le rédacteur en charge du dossier écrit, en marge : « Je ne comprends pas très bien l'objet de cette demande »

Puis il répond, le 31 décembre 1963 :

« J'ai le regret de vous informer que la réglementation en vigueur ne m'autorise pas à vous communiquer les photocopies des documents d'après lesquels a été rendu le jugement déclaratif de décès de votre mari. Mais il m'est permis de vous faire connaître que ces documents comportent les résultats des différentes enquêtes effectuées pour retrouver le capitaine BOUCHEMAL et révèlent que cet officier aurait été jugé par un tribunal du F.L.N., condamné à mort et exécuté.

Les renseignements sur la base desquels a été fondé la présomption de décès de cet officier ont été recueillis en juin, juillet et octobre 1959. Comme, dans une lettre qu'il vous a écrite le 6 avril 1959, son commandant d'unité fait état de la présence de votre mari à cette date là, dans une mechta située près de Tessala, il est permis de supposer que son décès serait survenu entre avril et juin 1959. ».

Une longue bataille va alors s'engager, car Mme BOUCHEMAL veut être entendue et surtout, elle veut connaître la vérité : qu'est devenu son mari ? comment est-il mort ? Où est sa dépouille ?

Mais ses lettres demeurent sans réponse sérieuse, la renvoyant toujours aux mêmes conclusions.

Elle sera même obligée, en 2002, de protester auprès de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA), car les procès-verbaux de gendarmerie parlant de son mari ont bien fini par lui être communiqués, mais... tous les noms des témoins ont été effacés ! Rendant ainsi impossible toute démarche auprès d'eux pour en savoir davantage. La CADA rend un avis favorable, mais le service historique de la Gendarmerie maintient

son refus de communiquer la version intégrale des P.V.

Elle dût même se battre contre le responsable d'une amicale d'anciens combattants qui refusait de voir le nom du capitaine BOUCHEMAL figurer sur le monument aux morts du village où elle résidait et où elle s'était mariée.



Soutenue, à partir de 2005, par l'UNC et sa commission nationale des anciens prisonniers de l'ALN, pilotée par Oswald CALEGARI, Mme BOUCHEMAL poursuit néanmoins son combat pour retrouver la dépouille du disparu, d'autant plus qu'elle a reçu des informations en provenance d'Algérie, où un ancien moudjahidine affirme avoir assisté à l'exécution puis à l'inhumation du Lt BOUCHEMAL.

En 2008, elle se rend une première fois en Algérie, mais sans succès.

Il lui faudra attendre 2009, après de nombreuses démarches, pour obtenir enfin que des recherches soient effectuées sur le terrain. La mission est confiée au colonel attaché de défense de l'ambassade de France à Alger, mais, malgré le soutien des autorités algériennes et l'importance des moyens déployés, ces recherches demeurent infructueuses.

Elle retournera à nouveau en Algérie en 2010, mais également sans succès.

(ci-contre, photo des fouilles entreprises en 2009)

Durant près de 60 ans, Mme BOUCHEMAL a fait appel à toutes les bonnes volontés, à toutes les autorités administratives, à tous les présidents de la République qui se sont succédé à la tête de l'Etat, pour leur communiquer sa souffrance, devenant chaque jour, selon ses propres termes, de plus en plus insoutenable, face à la torture morale infligée par cette incertitude.



Le 19 février 2021, Odette BOUCHEMAL, épuisée et minée par ce combat, s'est éteinte. Elle a désormais retrouvé celui qu'elle a tant cherché.

SOLDIS tient à saluer sa mémoire, en regrettant qu'elle ne puisse assister, l'année prochaine, à l'inauguration du Monument aux Disparus qu'elle appelait de ses vœux, lorsqu'elle écrivait, en 2002, au Président Jacques CHIRAC :

« *Un hommage particulier ne devrait-il pas être rendu à tous ces malheureux disparus, pour un juste devoir de mémoire ?* »

Cet hommage aura lieu, madame, et ce jour-là, nous aurons une pensée particulière pour vous.

SOLDIS remercie Mme Antoinette KELLER, nièce de Mme BOUCHEMAL, pour son aide dans la rédaction de cet hommage.

Décès d'une veuve d'un officier porté **disparu** en Algérie

Odette Bouchemal, veuve de guerre, est décédée dans un Ehpad de Troyes, dans la discrétion la plus totale, après s'être battue durant plus de 60 ans pour connaître la vérité sur la disparition de son mari. Le capitaine Raymond Bouchemal, responsable d'une section administrative spécialisée, a été porté disparu en mai 1958, à la suite d'une embuscade. Ses hommes ont tous été tués, lui aurait été retenu un temps prisonnier. Originaire de l'Algérie toujours française, il aurait été torturé, serait mort dans d'atroces souffrances et aurait finalement été enseveli légèrement sous un tas de sable, afin que les charognards viennent le dévorer, d'après un témoignage recueilli plus tard. Face au silence des autorités, sa veuve a finalement lancé un appel sur internet, s'est rendue en Algérie sur les lieux supposés de la disparition de son mari, mais sa quête est restée vaine, tout autant que ses appels au secours auprès des autorités françaises. Elle a trouvé un soutien et du réconfort auprès de l'association Soldis, et a été très touchée de savoir que le nom de son mari figurerait sur le monument des disparus que cette association projette d'ériger. Elle aurait souhaité assister à son inauguration, prévue en 2022, mais nous a quittés le 19 février. ■

Oswald Calegari, UNC-88

*En réponse à notre appel à l'aide pour la réalisation du Monument aux Militaires portés disparus, « Les Gueules Cassées », fidèles à leur vocation, ont très généreusement répondu à notre appel en apportant une contribution décisive de 75 000 euros.
SOLDIS les remercie très sincèrement.*

L'UNION DES BLESSÉS DE LA FACE ET DE LA TÊTE



En 1921, trois hommes : Albert JUGON, Bienaimé JOURDAIN et le Colonel PICOT fondent une association pour venir en aide à leurs camarades atrocement défigurés au cours de la première guerre mondiale. Ils choisissent de s'appeler "Les Gueules Cassées", terme rude et provocant pour le grand public mais affectueux pour eux-mêmes. * Ils se dotent d'une devise porteuse de promesse et d'espérance "Sourire quand même".

Les « Gueules Cassées » apportent aujourd'hui, dans un esprit de fraternité et d'entraide, une assistance morale et matérielle aux militaires blessés au combat, en OPEX, policiers, gendarmes et pompiers blessés en service, victimes civiles d'attentats, atteints de blessures au visage ou à la tête.

L'association remplit également un rôle d'entretien de la Mémoire des sacrifices consentis pour le pays.

L'Association tire ses ressources de son actionariat dans La Française des Jeux dont elle est le second actionnaire, après l'Etat.

En effet, les « Gueules Cassées » eurent l'idée géniale, dans les années 30, de créer les fameux dixièmes de la Loterie Nationale, puis furent en 1976 les promoteurs du LOTO en France.

Enfin, les " Gueules Cassées " sont au service du rayonnement des valeurs et des idéaux pour lesquels ils combattent. C'est le sens de leur participation au Devoir de Mémoire



Depuis 1934, le mutualisme de la GMF s'appuie sur le respect, l'humanité, la responsabilité et la solidarité. Ces piliers fondent nos engagements. Chaque jour, ils guident nos actions pour une société plus humaine et solidaire.



*C'est au nom de ces valeurs que la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires
a répondu à notre appel à l'aide (15 000 euros)
et nous l'en remercions très vivement*

Avis de recherche

En prévision des cérémonies qui auront lieu en 2022 pour le 60^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, l'Association SOLDIS souhaite associer plus particulièrement les membres des familles des militaires portés disparus et notamment les plus jeunes descendants, afin qu'ils soient témoins de l'hommage rendu à leur parent.

Dans ce but, nous souhaiterions pouvoir dresser la liste des personnes éventuellement intéressées et nous leur demandons de bien vouloir nous contacter, en nous précisant leur degré de parenté, à l'adresse suivante :

SOLDIS ALGERIE - 15 rue Thiers 24000 PERIGUEUX

soldis.algerie@orange.fr

Nous souhaitons vivement cette participation, dont les frais pourront être partiellement assumés par l'association pour les personnes qui seraient en difficulté. (nous contacter)



Association SOLDIS ALGERIE
Association Nationale pour la Mémoire
des militaires français portés disparus en Algérie
15 rue Thiers 24 000 PERIGUEUX
Tél. 05.53.53.12.42
Courriel: soldis.algerie@orange.fr
SIRET 809 582 646 00018

**COTISATION
ANNUELLE**

**Individuel : 10 euros
Association locale: 30 euros
Association nationale : 100 euros**

Ils soutiennent SOLDIS



UNC



ACPG-CATM



Souvenir Français
(officiel)



FNAM



Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION
DES PATRIMOINES, DE LA MÉMOIRE
ET DES ARCHIVES



ASAF



FNAC



Secours de
France



SNEMM



mémoire et solidarité



ACUF



UNABCC



UNALAT



Amicale
des Anciens du
6ème Hussards



ANCGVM



FNART



AACC GA



MAFA



FAGF



UNP



ANCCORE



FNADM-ACTDM



Anciens du 6^e RCA



Servir toujours
ANASSA



BAGHEERA 11^e Choc



Union des Blessés de la Face et de la Tête
Fondation des «Gueules Cassées»

UBFT



FSALE

AMIS DE RAOUL SALAN

FONDATION POUR LA MÉMOIRE
DE LA GUERRE D'ALGÉRIE.
DES COMBATS DU MAROC ET DE TUNISIE



Entraide Para



CNRM

Faites comme eux et ajoutez votre logo

Cotisation : 100€/an



Association nationale du Mémorial des Rapatriés
AIX-EN-PROVENCE